



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°03-DRDT-AO-FSSH-2025
SEANCE PUBLIQUE

Le 21 MAI 2024 à 10h00, il sera procédé dans La salle de reunions de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de Drâa-Tafilalet, sise à Villa N536 Avenue Mohamed VI - BP :58, Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **TRAVEAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS (03) MOSQUEES : IFARKHANE ET TIGHIRITE A LA COMMUNE DE TOUNDOUTE ET OULAD ALI EL FOKONANI A LA COMMUNE DE SKOURA DANS LA PROVINCE DE OUARZAZATE en lot unique.**

Liste des mosquées concernées :

CODE	MOSQUEE	COMMUNE	PROVINCE
401005684	IFARKHANE	TOUNDOUTE	OUARZAZATE
401005674	TIGHIRITE	TOUNDOUTE	
401005528	OULADALIELFOUKANI	SKOURA	

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de Drâa-Tafilalet, sise à Villa N536 Avenue Mohamed VI - BP :58, Errachidia, il peut également être téléchargé à partir du site internet du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : www.habous.gov.ma. Il peut également être téléchargé à partir du Portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à Soixante Mille Dirhams (60 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42/44/46 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le régime des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de Drâa-Tafilalet, sise à Villa N536 Avenue Mohamed VI - BP :58, Errachidia;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de Drâa-Tafilalet;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 10 du règlement de consultation conformément à l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n°258.13 du 13 septembre 2013 fixant le Régime des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au profit des habous publics .

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
A : Construction	A5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation	Classe 4

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

